

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 23/045/2008 – ÉFAI

11 novembre 2008

AU 312/08

Craintes de torture et d'autres formes de mauvais traitements

ARABIE SAOUDITE

Sulieman al Rushudi (h), juge retraité  
Saud al Hashimi (h), médecin  
Al Sharif Saif Al Ghalib (h)  
Musa al Qirni (h), professeur d'université  
Abdel Rahman al Shumayri (h), professeur d'université  
Fahd al Qirshi (h)  
Abdel Rahman Khan (h)  
Abdelaziz al Khariji (h)  
Matrouk al Faleh (h), professeur d'université et défenseur des droits humains

---

Plusieurs dizaines de défenseurs des droits humains en Arabie saoudite ont observé une grève de la faim les 6 et 7 novembre afin de protester contre la détention et le maintien à l'isolement des neuf hommes nommés ci-dessus, qui sont détenus sans avoir été jugés ni même inculpés.

Ces hommes sont des prisonniers d'opinion, placés en détention uniquement parce qu'ils se sont prononcés en faveur d'une réforme politique pacifique et du respect des droits humains. Ils risquent de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

À l'exception de Matrouk al Faleh, tous ces hommes ont été arrêtés dans les villes de Djedda et Médine le 3 février 2007 et sont détenus à la prison de Dhaban, dans l'ouest de l'Arabie saoudite.

Ces huit hommes ont été pris pour cible par les autorités parce qu'ils avaient diffusé une pétition en faveur d'une réforme politique et évoqué l'idée de créer une organisation de défense des droits humains et de s'opposer à l'impunité dont jouissent les agents du ministère de l'Intérieur qui procèdent à des arrestations. Le ministère de l'Intérieur a déclaré que ces hommes avaient été arrêtés parce qu'ils récoltaient des fonds en vue d'« *aider le terrorisme* ».

Matrouk al Faleh a été arrêté à Riyadh, la capitale saoudienne, le 19 mai 2008. Il est détenu sans inculpation à la prison d'Al Hair, à Riyadh, où sont placés les prisonniers politiques. Depuis son arrestation, il n'a jamais été autorisé à entrer en contact avec un avocat et les visites de sa famille lui ont parfois été refusées. Selon certaines sources, il serait également privé de soins médicaux.

Les autorités saoudiennes n'ont pas indiqué le motif de l'arrestation de Matrouk al Faleh, mais il semble que celle-ci est liée à la publication d'un article qu'il a rédigé le 17 mai au sujet de sa visite à deux prisonniers d'opinion, qui ont été libérés depuis lors. Dans ce document, il exposait en détail les conditions de détention éprouvantes de la prison de Buraydah. Il faisait notamment état de la surpopulation, en décrivant la présence de 30 à 40 prisonniers dans une cellule dont la taille ne permettait de placer que huit à 10 détenus. Il

évoquait en outre une insuffisance de soins médicaux dans cette prison, en citant l'exemple d'un prisonnier qui serait mort faute d'avoir été soigné.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

La détention au secret et le maintien à l'isolement constituent des pratiques courantes en Arabie saoudite. Les autorités y ont recours, de même qu'à la torture et à d'autres mauvais traitements, pour extorquer des « aveux » à des détenus, les punir d'avoir refusé de se repentir ou les forcer à s'engager à ne pas critiquer le gouvernement.

Dans ce pays, la détention au secret est souvent prolongée jusqu'à l'obtention d'« aveux », si bien qu'elle peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années dans certains cas.

### **ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à libérer ces neuf hommes immédiatement et sans condition, car ils sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit d'exprimer pacifiquement leurs convictions ;
- déclarez-vous préoccupé par leur détention à l'isolement ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce qu'ils soient protégés de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements, et à ce qu'ils puissent régulièrement recevoir la visite de leurs proches, consulter leurs avocats et bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

### **APPELS À :**

**N.B. : Il est possible que vous rencontriez des difficultés pour envoyer des fax le jeudi et le vendredi, qui correspondent au week-end en Arabie saoudite.**

Chef de l'État et Président du Conseil des Ministres (Gardien des Deux Lieux Saints), le Roi Abdallah Bin Abdul Aziz Al Saoud :

His Majesty King 'Abdullah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
The Custodian of the two Holy Mosques  
Office of His Majesty the King  
Royal Court  
Riyadh  
Arabie saoudite

**Fax : (via le ministère de l'Intérieur) +966 1 403 1185 (Merci de vous montrer persévérant)**

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire, (puis Votre Majesté, dans le corps du texte)***

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
Minister of the Interior  
Ministry of the Interior  
P.O. Box 2933  
Airport Road  
Riyadh 11134  
Arabie saoudite

**Fax : +966 1 403 1185 (Merci de vous montrer persévérant)**

**Formule d'appel : *Your Royal Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)***

### **COPIES À :**

Président de la Commission des droits humains :

Mr Turki bin Khaled Al-Sudairy  
President

Human Rights Commission  
P.O. Box 58889  
King Fahad Road, Building No. 373  
Riyadh 11515  
Arabie saoudite  
**Fax : +966 1 4612061**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 23 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.